

Marseille, le 19 avril 2018

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°35
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2018 à 10h00
en salle de conseil du site Luminy
de la Faculté des Sciences.**

Réunion présidée par Edouard THIEL, Directeur du Département

Étaient présents : Mouloud ADEL – PR, Roland AGOPIAN – PAST, Frédéric BECHET – PR, Rémi MORIN – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamal HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Jérémy GROS – USAGER.

Étaient excusés : Isabel DEMONGODIN – PR (procuration M. ADEL), Rachid OUTBIB – PR (procuration M. ADEL), Henriette ATHLANI – IATSS, Maxime GAIDE – USAGER (procuration J. GROS)

Étaient absents : Sylvie RISCH – IATSS, Quentin DUBOIS – USAGER.

Invités permanents : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée.

Invités : Jean-Luc MARI, PR.

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL

Ordre du jour :

- 1/ Validation du PV n°34
- 2/ Informations du Directeur
- 3/ Modification du Règlement Intérieur
- 4/ PRP 2017-2018 et 2018-2019
- 5/ Bilan commission d'affectation
- 6/ Questions diverses

1/ Validation du PV n°34

Le PV n°34 du conseil du 16 février 2018 est approuvé par le conseil à l'unanimité après corrections.

2/ Informations du Directeur

- **Nom des UEs dans le parcours S-EEA**

Un vote électronique a été organisé du 19 au 21 mars, portant sur des modifications de noms de certaines UEs du parcours S-EEA du master EEEA, dans le but d'une validation ultérieure par le conseil de l'UFR. La demande a été adoptée à l'unanimité (15 voix exprimées).

- **Inauguration de la salle FIP Automatismes de St Jérôme**

L'inauguration s'est tenue le jeudi 29 mars 2018 dans les locaux en présence de la Doyenne de la Faculté des Sciences.

Le montant total de la réalisation s'élève à 80000,00 € sur trois ans. Mouloud ADEL encourage les collègues du DII à monter des projets.

- **Départs à la retraite 2018**

- Elisabeth GODBERT: 1^{er} avril 2018 - le poste a été publié en MCF
- Martine SIGAL: 1^{er} septembre - le poste sera publié en ATER au fil de l'eau (61 au LIS)
- François DENIS: 1^{er} octobre 2018 – le poste sera publié en ATER au fil de l'eau (27 au LIS)

- **Commission Ad-hoc ATER campagne 2018 1ère vague**

- ATER 27 : jeudi 17 mai à 14h dans les locaux du département
- ATER 61 et 61/63 : jeudi 24 mai à 14h dans les locaux du département

- **Mini-sites de formations**

Le Directeur a demandé à l'UFR que :

- chaque formation ait un mini-site sur le Drupal univ-amu de l'UFR, géré par le responsable de la formation ;
- chaque parcours ait une page sur le Drupal univ-amu de l'UFR, géré par le responsable du parcours.

La demande a été validée par la Doyenne.

Sur chaque mini site il y aura :

- un lien vers le ROF, de façon à ce qu'il n'y ait pas besoin de recopier le détail de l'offre, qui ferait double emploi ;
- un lien vers chaque page de parcours.

Dans chaque page de parcours, et dans le but d'une meilleure communication, les responsables pourront mettre en avant les partenaires, les débouchés, les offres de stage...

Jean-Luc Massat propose de demander une réunion avec la responsable communication de l'UFR sur le bon usage de l'outil et du respect de la charte AMU.

- **Procédure recrutement intervenants extérieurs HCC ATC/CEV**

Le Directeur rappelle que selon le décret n°87-889, les Agents Temporaires Vacataires (ATV) n'ont pas le droit d'effectuer des CM, seuls les Chargés d'Enseignements Vacataires (CEV) sont en mesure d'en assurer.

- ATV : Retraités ou pré-retraités de moins de 67 ans, étudiants inscrits en doctorat (diplôme de 3ème cycle) non CDCME.
- CEV : Fonctionnaires, contractuels de la fonction publique, dirigeants d'entreprise, travailleurs indépendants, professions libérales, auto-entrepreneurs, intermittents du spectacle.

3/ Modification du Règlement Intérieur

Suite au dernier conseil, Marie-Pierre DEVARIEUX a fourni les indications suivantes sur la constitution du RI du DII :

- Les membres de droit ne bénéficient pas d'une réglementation très précise, aussi la DAIJ recommande de ne pas en conserver dans nos conseils.
- La préconisation est d'adopter le même fonctionnement que pour le Conseil de l'UFR, à savoir des membres élus et des invités permanents (avec voix consultative uniquement).

Le Directeur propose les modifications suivantes du règlement intérieur du département, en vue de sa validation par le Conseil de l'UFR :

- suppression des membres de droit (en l'occurrence les directeurs de laboratoires principaux rattachés et du directeur du département) ;
- le directeur de chaque laboratoire principal rattaché devient invité permanent ;
- rajout d'un siège EC collège A et d'un siège EC collège B (on passe à 8 A et 8 B).

Par ailleurs il rappelle que le précédent conseil (n°34) avait adopté le fait que, suite à la fusion du LSIS et du LIF en LIS, le laboratoire principal rattaché du département est le LIS.

Concrètement, l'article 6 page 3 du RI devrait être ainsi modifié (changements en gras et suppressions en italique) :

Article 6 : Composition du Conseil

Le Conseil détermine la politique du Département Informatique et Interactions dans le cadre de celle définie par la Faculté des Sciences.

Le Conseil du Département Informatique et Interactions comprend :

22 membres élus dans les collèges suivants :

- Collège des Professeurs et assimilés (rang A) : **8**
- Collège des Maîtres de conférences et assimilés (rang B) : **8**
- Collège des IATSS et ITA : 2
- Collège des usagers : 4

(suppression du paragraphe sur les membres de droit)

Sont invités permanents :

- les responsables des mentions de licence et master rattachées au Département, s'ils ne sont pas élus au Conseil ;
- le directeur de chaque laboratoire principal rattaché ;
- le Doyen de la Faculté des Sciences, ou son représentant.

Le Directeur peut en outre inviter toute personne qu'il juge nécessaire en fonction de l'ordre du jour des réunions du Conseil.

Tout membre du département, hors usagers, peut participer aux séances du Conseil.

Les demandes de modifications sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

Un appel à candidature sera fait pour les nouveaux sièges dès que le nouveau RI aura été voté par le conseil de l'UFR.

Le Directeur propose d'utiliser systématiquement le mode de scrutin suivant pour les élections de personnes, comme cela avait été le cas pour la précédente élection d'un collègue B au conseil, dans le but d'éviter un paradoxe de Condorcet.

Il propose pour tous les votes du conseil opposant plus de deux personnes, d'utiliser la méthode de Borda par élimination à n-1 point :

- lors d'un tour à n candidats, chaque électeur accorde dans l'ordre décroissant n-1 points à son candidat favori, n-2 au second, ..., 1 point à l'avant-dernier.
- un bulletin de vote où il n'y a pas n-1 candidats ordonnés avec les points de n-1 à 1 est considéré nul.
- le ou les candidat.s dont la somme des scores est la plus faible à l'issue d'un tour est/sont éliminé.s. pour le tour suivant.
- remarque : au dernier tour, cette méthode revient à un scrutin majoritaire.

La proposition est adoptée avec

- 13 Pour
- 3 Contre
- 0 Abstention

4/ PRP 2017-2018 et 2018-2019

L'enveloppe des heures PRP reste identique aux années antérieures, soit 750h.

La dernière réunion de bureau qui s'est tenue mercredi 21 mars a travaillé sur la répartition de cette année et de l'an prochain.

- Pour 2017-2018 : Le Directeur soumet au vote la proposition en annexe.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- Pour 2018-2019 : Le Directeur présente une proposition de base de travail, qui sera rediscutée à l'automne une fois que les effectifs seront connus et que le nouveau cadrage de l'UFR sera précisé ; par ailleurs il faudra aussi revoir les PRP des responsabilités de salles d'enseignements.

5/ Bilan Commission d'affectation

La commission s'est tenue une première fois vendredi 2 mars. Elle a élu comme président Rémi MORIN, puis a élaboré des règles d'affectation, qui ont été publiées le jour même.

Lundi 5 mars, la commission s'est réunie une seconde fois pour effectuer les affectations ; environ 10000h ont ainsi été affectées.

Rémi Morin présente un bilan de cet exercice et informe que seule une poignée de collègues a exprimé une déception ou souhaité connaître les motifs des décisions d'attribution ou de non attribution réalisées.

Le Directeur annonce qu'il va relancer les EC qui ont un service négatif et leur demander de compléter leur service.

6/ Questions diverses

Jean-Marc TALBOT s'inquiète de la demande d'Arnaud LABOUREL de se retirer de la commission d'affectation des vœux (CVE) du Portail Descartes. Arnaud LABOUREL informe que sa demande a été refusée, mais indique qu'il ne participera toutefois pas à toutes les réunions.

Edouard THIEL remercie les participants et les convie à l'assemblée générale de printemps.

La séance est levée à 12h30.

Répartition des PRP 2017/2018

Responsabilité	Responsable	HETD	Remarques / effectifs
LICENCE INFORMATIQUE			
Mentbn 4 sites	S. Séné	48	
Aix : L1	P. Arrighi	24	
Aix : L2	S. Grandcolas	24	
Aix : L3	S. Fratani	24	
Luminy : L1	A. Labourel	24	
Luminy : L2	S. Grandcolas	24	
Luminy : L3	L. Jakubiec	24	
St Charles : L1 :	G. Di Molfetta	24	
St Charles : L2	L. Tichit	24	
St Charles : L3	K. Perrot	24	
Télé-Ens : L1	E. Godard	24	
Télé-Ens : L2 + L3	L. Jakubiec	36	
LICENCE SPI			
Parcours AGE	J. Marot	24	
MASTER INFORMATIQUE			
Mentbn Informatique	JL. Massat	36	
Master 1 - Luminy	R. Morin	24	
Master 1 - St Jérôme	R. Morin	12	
Correspondant Master 1 - St Jérôme	P. Jégou	12	
Spécialité M2 - IF	PA. Reynier	6	responsabilité partagée
Spécialité M2 - IF	T. Artères	6	
Spécialité M2 - SIS	I. Demongodin	6	responsabilité partagée
Spécialité M2 - SIS	N. Olivetti	6	
Spécialité M2 - FSIL	JL. Massat	12	responsabilité partagée
Spécialité M2 - FSIL	E. Godard	12	
Spécialité M2 - GL	D. Habet	12	
Spécialité M2 - ID	N. Novelli	12	
Spécialité M2 - SIR	O. Boucelma	12	
MASTER CCI			
	JL. Mari	24	
MASTER IS			
De la mentbn	R. Outbib	24	
M1 - Site St Jérôme	R. Outbib	12	
M1 - Site Luminy	JM. Boi	24	
Spécialité Professionnelle AGE	P. Mestre	12	responsabilité partagée
Spécialité Professionnelle AGE	M. El Adel	12	
Spécialité Professionnelle IMAGE	JM. Boi	12	
Spécialité Recherche SIS	I. Demongodin	12	
Licence Professionnelle NTI			
	FX. Dupé	12	
	R. Ostrowski	12	
Licence Professionnelle MEP			
	M. Ouladsine	24	
Responsabilités des salles			
Salle automatique (C5-C6) Bat Polytech Info-Indus	B. Ananou	9	responsabilité partagée
	M. Zerrougui	9	
Salle automatique B311 B312	J. Marot	9	responsabilité partagée
	T. Raharijaona	9	
Salle génie électrique A21 + A22	M. Bensoam	18	